

# Affaire Grégory : la tragique histoire de l'ex-juge Lambert

Seul juge d'instruction à Epinal en 1984, Jean-Michel Lambert avait instruit le dossier du meurtre de Grégory Villemin. Depuis, l'affaire l'avait poursuivi.

Le Monde | 12.07.2017 à 09h59 • Mis à jour le 12.07.2017 à 10h08 | Par [Patricia Jolly](#) et [Pascale Robert-Diard](#)



Jean-Michel Lambert a été retrouvé mort à son domicile du Mans, mardi 11 juillet, un sac en plastique noué sur la tête à l'aide d'un foulard, et les mots pour parler de lui, soudain, font peur. Ils poissent. Ils tournent comme vautours menaçants. Des mots prononcés, entendus, lus depuis trente ans, ressassés depuis trois semaines, des mots si familiers qu'ils étaient devenus la seule identité d'un homme : le « petit juge ».

Des mots qui claquaient encore mardi matin 11 juillet sur les ondes et les écrans. On annonçait un nouvel épisode de l'affaire Grégory avec la découverte des carnets rédigés en avril 1988 par le juge Maurice Simon, qui a succédé à Jean-Michel Lambert dans l'instruction de ce dossier. « *Document exclusif* », « *bombe atomique* », promettait une chaîne d'information en continu. Et que disent ces carnets ? Ils parlent de l'enquête, bien sûr, ils éclairent les rebondissements de ces dernières semaines, avec la mise en examen du grand-oncle de Grégory, Marcel Jacob, et de son épouse, Jacqueline. Le juge Simon aurait été le premier, apprend-on, à évoquer l'hypothèse d'une « équipe » familiale dans la mort de Grégory, telle qu'elle semble se dessiner aujourd'hui. Mais ces carnets ne disent pas que cela. Le juge évoque son prédécesseur : « *On reste confondu devant les carences, les irrégularités, les fautes (...) ou le désordre intellectuel du juge Lambert. Je suis en présence de l'erreur judiciaire dans toute son horreur.* »

A l'état civil, Jean-Michel Lambert avait 65 ans, ses cheveux avaient blanchi depuis longtemps, il portait de fines lunettes cerclées, il était retraité de la magistrature depuis trois ans. Mais l'affaire Grégory l'avait figé dans l'image d'un juge d'instruction de 32 ans, sanglé dans un trench mastic, le cheveu lisse et noir, le visage barré de larges lunettes sombres.

## Sirènes de la notoriété

Il était entré dans la magistrature un peu par hasard. Epinal était son premier poste, quand le corps ligoté de Grégory Villemin a été retrouvé dans la Vologne en 1984. « *A 3 km près, l'affaire aurait été du ressort du tribunal de Saint-Dié* », avait-il confié plus tard. Jean-Michel Lambert était le seul juge d'instruction du tribunal, il a ajouté ce dossier aux 229 autres qui l'attendaient sur son bureau. Celui de Grégory Villemin portait le numéro 180. Ses erreurs, sa maîtrise approximative de la procédure, sa vulnérabilité à la pression médiatique, la faible résistance qu'il a opposée aux sirènes de la notoriété, son entêtement à voir en Christine Villemin le « corbeau » de l'affaire, tout cela a été décrit, raconté des milliers de fois.

On avait raillé encore celui qui, après avoir été dessaisi de l'enquête sur la mort de Grégory, le 23 avril 1986, avait consacré son congé sabbatique à la rédaction d'un livre, *Le Petit Juge*, dans lequel il se confiait avec une impudique maladresse sur son « *asthénie sexuelle* » pendant l'affaire ou « *le charme étrange, indescriptible* » de Christine Villemin. Nombreux aussi étaient ceux qui avaient trouvé déplacée, à tout le moins incongrue, sa présence sur le plateau d'« *Apostrophes* », la plus courue des émissions littéraires de l'époque. Jean-Michel Lambert, lui, savourait l'intérêt que lui portait Marguerite Duras, qui avait signé le fameux texte controversé publié dans *Libération* en juillet 1985 – « *Sublime, forcément sublime Christine V.* » – et l'amitié que lui témoignait le chanteur Léo Ferré, tout aussi passionné que l'écrivaine par cette affaire. Puis il avait disparu.

Le tribunal de Bourg-en-Bresse l'avait accueilli à son retour dans la magistrature en 1988 et l'avait chargé du contentieux obscur des indemnisations d'accidentés de la route et des expropriations, « *une spécialité qui ne torture pas* ». Jean-Michel Lambert se coule dans la vie locale, partage presque quotidiennement avec les notables de la ville les banquettes du Café français, la brasserie de style art déco installée sur l'avenue principale. « *Le Français m'a permis de me reconstruire*, avait-il raconté au *Monde* en mars. *Cela m'a permis de m'intégrer. Les gens ont senti que j'avais été malmené. On ne m'a rien demandé ni reproché. Je me suis placé sous la protection du lieu. C'est l'étape la plus importante de ma vie.* » Il court aussi, beaucoup, et sur de longues distances, « *une véritable thérapie* », disait-il.

Il est en poste au Mans quand éclate l'affaire d'Outreau. A Boulogne, l'instruction d'un autre jeune juge est violemment mise en cause. En Fabrice Burgaud, Jean-Michel Lambert se trouve un frère d'opprobre. Il lui écrit pour l'assurer de son soutien. « *Ce lynchage médiatique dont j'ai moi-même été l'objet me révolte.* »



## Auteur de polars

Jean-Michel Lambert se rêve désormais en écrivain, publie plusieurs polars, mais aucun de ces récits ne lui vaut la curiosité des médias et de l'opinion. A *Libération*, qui lui consacre un portrait en 2014, il confie : « *Vous vous croyiez auteur de best-sellers et le téléphone ne sonne plus, c'est abominable.* » Lorsque, en 2009, il apprend la reprise des expertises ADN dans le dossier Grégory, il choisit de répondre « *par le silence* » à ceux qui le sollicitent. Il attend d'être à la retraite pour revenir sur l'affaire, **au détour d'un livre au titre sombre, publié en 2014, *De combien d'injustices suis-je coupable ?* (Le Cherche Midi) « *En trente-quatre ans de fonction, combien d'existences ai-je brisées ? L'injustice est tellement inscrite dans le quotidien des juges qu'il est facile, voire normal de s'en accommoder* », écrit-il. Et puis ces mots, que l'on relit avec effroi : « *Cette affaire m'a fracassé.* »**

On revoit son sourire timide, on écoute sa voix hésitante, lorsqu'il répond aux questions d'un journaliste qui l'interroge à l'occasion de cette publication. « *Ça vous fait quoi, cette expression de "petit juge" ? – Aujourd'hui, l'expression paraît désuète... – Elle vous colle à la peau, tout de même. – Non, non, je vous assure. – Et l'affaire, elle vous hante ?* » Jean-Michel Lambert semble hésiter. « *J'y pense régulièrement.* » Son interlocuteur insiste. « *C'est un dossier que je n'ai pas refermé* », dit-il. Il semble vouloir s'éloigner du sujet, évoque des considérations générales sur le fonctionnement de la justice, puis il est de nouveau ramené à son identité de juge de 32 ans, sur les bords de la Vologne. Il répète sa conviction de l'innocence de Bernard Laroche, il ajoute : « *M<sup>me</sup> Villemin a bénéficié d'un non-lieu. Bernard Laroche n'a pas bénéficié d'un non-lieu, il a été assassiné.* » C'était le 29 mars 1985, le juge Jean-Michel Lambert l'avait remis en liberté un mois plus tôt. Bernard Laroche était devant chez lui quand Jean-Marie Villemin l'a abattu d'un coup de fusil. La voix tremble un peu plus : « *Je suis l'artisan de cette abjection.* »

La mort de Jean-Michel Lambert nous laisse avec cette question : de combien de mots sommes-nous coupables ?

## De mai 1981 à juin 2017, toute l'affaire Grégory en quelques dates



### De mai 1981 à mai 1983

Un mystérieux corbeau a harcelé Albert Villemin, le grand-père de Grégory, de centaines d'appels malveillants évoquant des secrets de famille.

### 16 octobre 1984

Le corbeau s'est ensuite tu, jusqu'au 16 octobre 1984 où, il a appelé Michel Villemin, oncle de Grégory, pour revendiquer l'assassinat du petit garçon moins d'une heure après sa disparition : « *Je me suis vengé. J'ai pris le fils du "chef". Je l'ai mis dans la Vologne.* »

Grégory Villemin avait 4 ans et semblait assoupi quand les gendarmes ont repêché, vers 21 h 15, son petit corps vêtu d'un anorak bleu, pieds et poignets entravés par des cordelettes, plaqué contre un barrage de la Vologne, une rivière vosgienne.

Une lettre du corbeau arrivera le lendemain chez Jean-Marie Villemin, le père de Grégory : « *J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance, pauvre con.* »

### 5 novembre 1984

Bernard Laroche, cousin germain de Jean-Marie Villemin, est arrêté et inculpé du meurtre de son neveu, Grégory, sur la foi des déclarations de sa belle-sœur, Murielle Bolle, alors âgée de 15 ans. Un temps incarcéré, il est remis en liberté le 4 février 1985.

### 29 mars 1985

Vers 12 h 30, Jean-Marie Villemin, jeune contremaître de 26 ans, convaincu qu'il tenait là le responsable de la mort de son fils Grégory, tue d'un coup de fusil Bernard Laroche, 30 ans, contremaître, lui aussi, dans une entreprise de tissage.

### **5 juillet 1985**

Alors que son mari est inculpé de l'assassinat de Bernard Laroche, Christine Villemin, la mère de Grégory, est elle-même désignée comme un possible corbeau par des expertises graphologiques. Elle est inculpée et incarcérée. Libérée onze jours plus tard sous contrôle judiciaire, elle a bénéficié le 3 février 1993 d'un non-lieu retentissant pour « *absence totale de charges* ».

### **16 décembre 1993**

Jean-Marie Villemin est condamné à cinq ans d'emprisonnement, dont un avec sursis, pour l'assassinat de Bernard Laroche. Ayant purgé l'essentiel de sa peine en détention préventive, il est libéré deux semaines plus tard.

### **1999**

L'affaire a été rouverte en 1999, puis en 2008, pour tenter de confondre d'hypothétiques traces d'ADN sur les scellés.

### **2004**

En février, la dépouille de Grégory est exhumée du cimetière de Lépanges et incinérée à Epinal, le couple Villemin ayant conservé la moitié des cendres. En juin, l'Etat est condamné à verser à chacun des époux Villemin 35 000 euros pour dysfonctionnement de la justice. Aujourd'hui âgés de 56 et 58 ans, ils sont installés en région parisienne et ont trois autres enfants.

### **Décembre 2008**

Devançant la prescription de l'affaire qui s'annonçait pour avril 2011, Jean-Marie et Christine Villemin obtiennent de la cour d'appel de Dijon la réouverture de l'enquête pour de nouvelles recherches d'ADN, après l'échec des précédentes menées en 2000-2001.

### **2010**

Michel Villemin, oncle de Grégory et frère de Jean-Marie, meurt.

### **2013**

La mise au jour de nouvelles traces d'ADN sur les cordelettes ayant servi à entraver le corps de l'enfant relance l'affaire. Mais le procureur général de la cour d'appel de Dijon, Jean-Marie Beney, avait ensuite annoncé que les analyses effectuées ne permettaient pas de mettre un nom sur les profils des ADN relevés.

### **14 juin 2017**

Soupçonnés de complicité d'assassinat, de non-dénonciation de crime, de non-assistance à personne en danger et d'abstention volontaire d'empêcher un crime, Marcel Jacob, l'oncle maternel de Jean-Marie Villemin, et son épouse, Jacqueline, septuagénaires, sont interpellés dans le village d'Aumontzey (Vosges), tandis que Ginette Villemin, veuve de Michel Villemin, est interpellée à Arches, à moins de 30 kilomètres de là. De leur côté, les grands-parents paternels de Grégory, Monique et Albert Villemin, sont entendus à leur domicile comme simples témoins en raison de leur grand âge et de l'état de santé de M<sup>me</sup> Villemin. Parallèlement, Murielle Bolle est convoquée à la gendarmerie de Bruyères (Vosges), où elle a fait l'objet d'un prélèvement ADN avant de ressortir libre.

### **16 juin 2017**

Jacqueline et Marcel Jacob, grand-tante et grand-oncle de Grégory Villemin, ont été mis en examen pour enlèvement et séquestration suivie de mort, trente-deux ans après le meurtre du garçon.

### **20 juin**

Les époux Jacob sont remis en liberté sous contrôle judiciaire strict. Ils ont notamment l'obligation de pointer à la gendarmerie, de ne pas s'exprimer dans les médias et vivent séparés, dans des lieux tenus secrets.

### **29 juin**

Après vingt-quatre heures de garde à vue, Murielle Bolle, 48 ans, est mise en examen pour « enlèvement suivi de mort » et incarcérée. Agée de 15 ans lors de la disparition de Grégory Villemin, elle avait affirmé, avant de se rétracter, avoir vu son beau-frère Bernard Laroche emmener l'enfant dans sa voiture. Le procureur général évoque « *un témoignage très précis* » d'un cousin, selon lequel elle s'est rétractée après avoir subi des violences de son entourage.

### **11 juillet**

Murielle Bolle, toujours incarcérée pour éviter qu'elle ne communique avec des membres de sa famille, arrête sa grève de la faim entamée une semaine auparavant, pour préparer la confrontation avec son cousin. Parallèlement, BFM-TV dévoile des extraits des carnets du juge Simon – qui avait repris à zéro l'enquête en 1987 –, dans lesquels il souligne les manquements du juge Lambert, premier magistrat à avoir instruit l'affaire. Le soir même, le juge Lambert est retrouvé mort, un sac en plastique noué sur la tête à l'aide d'un foulard.